



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 26 octobre 2022

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 20 octobre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Carole LAVAL – Monsieur Aâli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Pierre ESTRISPEAU - Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Marie-Hélène PEREZ, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Monsieur Julien COLOMBIES – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Madame Emilie PEZET à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Cédric MAUREL. Madame Françoise OLIVE à Madame Carole LAVAL – Madame Hélène STAVUN à Madame Sylvie BUIGUES.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE - Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BERINGUIER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 17
- Nombre de conseillers représentés : 7

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-111 ENVIRONNEMENT : Avis sur le projet du Syndicat Mixte DECOSET portant sur l'installation de tri de déchets non dangereux située chemin des Turquès

Rapporteur : Monsieur Anthony BLOYET

ADOPTE				
Votants : 24	Abstentions : 4*	Exprimés : 20	Pour : 19	Contre : 1**

*Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Emilie PEZET ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mme Hélène STAVUN (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

** Mme Marie-Hélène PEREZ.

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Anthony BLOYET, conseiller délégué, énonce au Conseil municipal que, par courrier en date du 26 août 2022, Monsieur le Préfet du département de la Haute-Garonne a saisi la commune concernant le dossier d'enregistrement déposé par le Syndicat Mixte DECOSET au sujet de l'exploitation d'un centre de tri des déchets non dangereux sur le territoire de Bessières. La commune doit formuler un avis motivé sur cette demande d'autorisation, au regard des incidences environnementales. Le Conseil municipal a 15 jours à compter de la fin de la consultation au public pour émettre un avis, soit avant le 04 novembre 2022.

La présente délibération a donc pour objet de formuler cet avis motivé sur le dossier reçu le 29 août 2022. Monsieur le Maire énonce que le dossier d'enregistrement est disponible sur le site de la Préfecture de la Haute-Garonne via le lien suivant : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedure-d-enregistrement-d-ICPE>

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.512-46-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-61 en date du 1^{er} juin 2022 portant modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le dossier d'enregistrement présenté par le Syndicat Mixte DECOSET au sujet du projet d'exploitation d'un centre de tri des déchets non dangereux sur la commune de Bessières ;

Vu le courrier de la Direction départementale des territoires en date du 26 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 août 2022 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, présenté par le Syndicat mixte Decoset en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Bessières, chemin des Turquès ;

Vu l'avis au public affiché.

- **APPROUVE** le projet d'exploitation d'un centre de tri des déchets non dangereux par le Syndicat Mixte DECOSET, chemin des Turquès, au sein de la commune,
- **DIT** qu'aucune remarque et réserves n'ont été émises par les membres du Conseil municipal ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :